



Culture

Les multiples opportunités de la

“ **Le chanvre est une plante aux multiples débouchés et à l'itinéraire technique simple. Sa culture reste cependant peu développée en région en raison de l'absence d'équipements pour son traitement. Mais des essais s'intéressent à son renouvellement. Parallèlement, des évolutions sur la réglementation au sujet des applications thérapeutiques sont attendues.** ”

Avec 16 500 hectares, la France est le premier producteur de chanvre d'Europe¹. Les six principales chanvrières sont historiquement implantées dans la moitié nord de la France (papeterie, marine à voile). Elles travaillent sous contrat avec les agriculteurs. En région Auvergne-Rhône-Alpes, la culture est encore marginale et portée par des groupes d'agriculteurs en circuits courts, comme dans la Drôme, la Loire ou dans les départements auvergnats. En Isère, dans le Trièves, les essais des années 2010 ont tourné court, faute d'outil de transformation adapté. Pourtant, la plante connaît une infinité de débouchés, présente un intérêt agronomique indéniable et un itinéraire technique très simple. Son succès est tel que le village olympique des JO de Paris 2024 devrait être construit à partir de matériaux biosourcés en chanvre. Cependant cette plante requiert des engins de récolte et des usines de séparation de la fibre spécifiques.

Des essais en région

La maison Cholat, en Isère, s'est lancée dans une réflexion avec le cimentier Vicat, pour étudier la possibilité d'implan-

ter une filière régionale. Bien entendu, il s'agit de culture de chanvre industriel ou agricole, c'est-à-dire de variétés qui contiennent moins de 0,2% de THC (delta-9-tetrahydrocannabinol), la molécule active du cannabis. Il existe une douzaine de ces variétés en France et leur implantation doit être obligatoirement effectuée avec des semences certifiées. « C'est une plante que l'on peut intégrer dans une rotation, qui ne réclame ni traitement phytosanitaire, ni azote ; elle est donc intéressante à cultiver dans une zone de captage », indique Raphaël Peyrola, exploitant à Saint-Jean-de-Bournay (Isère) et membre d'un réseau de fermes Déphy sur la réduction des intrants, piloté par la maison Cholat. Sa parcelle-test accueille trois variétés de chanvre plantées le 5 mai dernier : fedora 17, futura 75 et santhica 27. L'autre essai est conduit à Chavanoz (Isère) à l'intersection des départements de l'Ain et du Rhône.

Une culture simple

Louis-Marie Allard, spécialiste du chanvre à Terres Inovia², décrit « une culture simple », résistante aux maladies et aux ravageurs, qui ne nécessite pas de désherbage. Préconisé en tête

d'assolement et après une céréale à paille, le chanvre réclame cependant la plus grande attention au moment de son semis. La date et la densité (pas moins de 25 kg / ha) sont importants car la plante devra rapidement couvrir le sol. « Le principal critère pour le semis est d'atteindre une température de 12 à 13°C et de semer à 2 ou 3 cm », indique le spécialiste. « Et quelle que soit la date du semis, le chanvre fleurit à la même période. Il stoppe sa croissance dans les quinze jours qui suivent, entraînant une chute de rendement. » Il faudra donc viser un optimum de taille de la plante pour récupérer un maximum de paille. Le chanvre lève en une semaine. Il peut supporter, le cas échéant, un désherbage mécanique au stade deux feuilles. Une fertilisation azotée, à raison de 100 unités par ha est aussi possible, en un seul apport au moment du semis ou en deux fois. Les retombées se mesurent surtout sur le rendement en graines.

Une récolte délicate

Enfin, il existe deux techniques de récolte. Si l'objectif est de ne récolter que la paille, le travail s'opère à la faucheuse, à partir de la mi-août, avant que la graine ne soit mure, en mode non battu. Pour ramasser le chènevis et la paille, la récolte se fait en mode battu, après le 15 août, en un ou deux passages. La moissonneuse-batteuse est adaptée au double passage. Elle passera une première fois à faible allure, la barre de coupe réglée au-dessous de l'inflorescence en prenant soin de ne pas écraser les pailles, ni d'abîmer les graines. La paille sera ramassée dans un deuxième temps autour du 10 septembre. On appelle cette opération le rouissage, le temps laissé à la fibre d'obtenir le meilleur de ses propriétés. En revanche, le passage unique s'effectue avec une machine spécifique équipée d'un bec Kemper.

Une chanvrière, une usine

Les rendements attendus sont de 8 quintaux en graine, et 6 à 10 tonnes de paille.



Louis-Marie Allard, conseiller chanvre à Terres Inovia.

Selon les calculs de la Maison Cholat et en tenant compte de l'aide couplée Pac³, la marge attendue se situe autour de 380 euros, similaire à celle du colza. La principale difficulté pour l'implantation d'une filière régionale ne tient pas aux débouchés qui sont nombreux, à l'aune des multiples entreprises locales qui travaillent déjà le produit chanvre⁴. Elle tient davantage à l'absence d'usine de transformation qui pénalise son développement. Il s'agit en effet de pouvoir séparer les principaux produits du chanvre : sa tige extérieure, qui donne la fibre et la moelle ou la chènevotte dont seront ensuite dissociées les graines et les poussières. L'investissement, pour une unité de défibrage, est estimé entre 3 et 4 millions d'euros. Pour qu'elle soit rentable, la chanvrière doit couvrir 1 000 ha au minimum. Bien entendu, ces projections se font hors valorisation de la fleur dont la collecte est interdite à ce jour en France. ■

Isabelle Doucet

1. La production mondiale est estimée à 100 000 ha, dont 42 500 ha en Europe. Hors Europe, les pays producteurs sont la Chine et le Canada.

2. Institut des professionnels de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre.

3. 1,7 million d'euros jusqu'en 2021 pour cette aide couplée à la surface ; 112 euros/ha en 2019.

4. Naturamole, Atticora, Celsius, Vicat etc.



La Maison Cholat procède à des essais de culture de chanvre à Saint-Jean-de-Bournay et à Chavanoz (Isère), dans le cadre de son réseau Déphy réduction des IFT.

TÉMOIGNAGES / Depuis 2014, Lionel Barral et ses confrères agriculteurs sont engagés dans le projet Drôme Chanvre. Tout au long de l'année, ils produisent sur leur exploitation un éco-matériau dont les propriétés isolantes exceptionnelles sont de plus en plus prisées. Dans la Loire et dans plusieurs départements auvergnats le chanvre trouve aussi une voie de développement.

Des débouchés en circuits courts

En 2013, un projet de développement de pratiques durables et accessibles à tous appelé Biovallée est lancé dans le département de la Drôme. Dans le cadre de la stratégie Territoire à Energie Positive, plusieurs filières à fort potentiel ont été identifiées, comme la production de matériaux isolants à base de chanvre. Attirés par ce débouché prometteur, trois producteurs drômois de plantes aromatiques, de vin et de céréales se lancent dans l'aventure dès l'année suivante. « Nous étions cinq au départ mais deux d'entre nous ont finalement renoncé faute de surface suffisante. Nous nous sommes lancés dans le chanvre car nous étions à la recherche d'une solution qui nous permette de nettoyer nos parcelles sans utiliser de désherbants », explique Lionel Barral, l'un des trois agriculteurs engagés dans le projet Drôme Chanvre. Possédant un pivot et de grandes racines, le chanvre

présente en effet l'avantage d'assouplir la terre et de détruire efficacement les mauvaises herbes.

De multiples possibilités d'usage

Cultivé sur un terrain de 6 ha à proximité immédiate des trois exploitations, le chanvre est semé en avril puis séché, broyé et stocké pendant l'hiver dans un hangar de 200 m². Au total, ce sont plus de 15 t qui sont produites chaque année et les clients ne manquent pas. « Notre production intéresse autant les particuliers que les collectivités qui grâce au chanvre vont pouvoir isoler leurs bâtiments ou l'utiliser comme paillage. À épaisseur égale, le chanvre présente une capacité de déphasage (le temps que met la chaleur pour entrer et sortir du matériau, ndr) supérieure à celle de la laine de verre ce qui explique qu'il soit aussi un peu plus cher », détaille Lionel

Barral. Forts de leur succès, les trois agriculteurs parviennent aujourd'hui à dégager un revenu supplémentaire par rapport à leur activité principale. « Nous sommes sur un revenu brut de 1300 € / ha auxquels s'ajoutent 400 € de subventions, ce qui donne un revenu net de 1600 € / ha. Nous sommes bien sûr ouverts à accueillir d'autres agriculteurs mais tous les trois, nous avons dû essayer les plâtres au début de l'aventure et nous souhaitons aujourd'hui pouvoir profiter du fruit de notre travail ».

L'intérêt du circuit court

L'association Auvergne Chanvre a été créée en 2009 et regroupe aujourd'hui dix adhérents pour une vingtaine d'hectares de chanvre implantés sur les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Pour Colette Martin, sa présidente, « ce qui rapporte, c'est le circuit court ». Selon cette ancienne

exploitante, aujourd'hui retraitée, qui s'occupe d'animer le site Internet et de mettre en relation producteurs et consommateurs, cette production n'a d'« intérêt économique que si l'on maîtrise la transformation et la commercialisation », explique-t-elle. Cela nécessite de se doter de matériels qui puissent encaisser la forte résistance mécanique de la plante au moment de sa récolte et d'outils pour ensuite la transformer et en extraire les composants intéressants. La graine sert à faire de l'huile et de la farine. « Deux agriculteurs font de l'huile, chacun à sa presse », explique-t-elle. La fibre (laine) et la chènevotte sont extraites de la tige au moyen d'un trommel, « qui se déplace chez les agriculteurs ». L'association a travaillé avec le secteur du bâtiment et obtenu une certification pour l'utilisation de plusieurs de ses produits pour l'isolation. Des discussions sont en cours avec une PME du Cher

pour la fabrication de coussins en laine de chanvre.

Pouvoir transformer est aussi l'une des préoccupations majeures d'Atouts Chanvre, dans la Loire. L'association est née en 2015 et compte trois agriculteurs dans les monts de la Madeleine pour une surface de culture de près de 6 ha. « La difficulté de la filière est de pouvoir trouver des outils de transformation », explique son président, Pierre Vallensant. Eleveur allaitant en production bio à Grézolles, il cultive près de 3 ha de chanvre. « J'ai choisi de plutôt transformer la graine. C'est là qu'est pour moi la rentabilité économique de cette culture ». Si au départ, l'objectif de l'association était d'atteindre les 15 ha, il est aujourd'hui de « continuer de faire parler du chanvre », détaille le producteur. Chanvre Auvergne devrait, quant à elle, accueillir deux nouveaux adhérents l'an prochain. ■

Pierre Garcia et Sébastien Dupéray

filère chanvre

LES PRODUITS DU CHANVRE / Des produits transformés aux débouchés

Rendement moyen 2016
En chènevis 1,07 t/ha

Rendement moyen 2016
En Paille 6,3 t de MS/ha

Graine / Chenevis 11 % du poids
15 % en alimentation humaine dont l'huile
1 % pour les cosmétiques
53 % en oisellerie
28 % en appât pour poisson
3 % sur d'autres marchés

Chenevotte / Granulat 43 % du poids
50 % en litière pour animaux
14 % dans le bâtiment
22 % en paillage de jardin

Fibre 25 % du poids
56 % pour les papiers spéciaux
29 % pour l'isolation
9 % en plastiques biosourcés
1 % en textile
5 % sur d'autres marchés

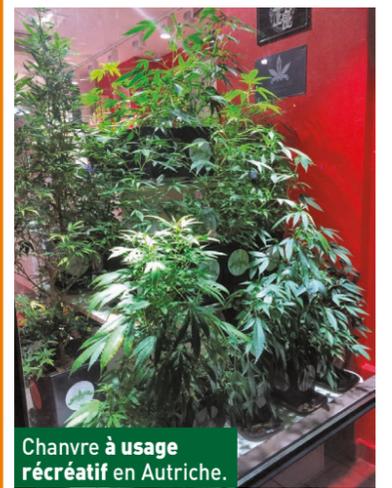
Poussières 14 % du poids
Valorisation diverse (énergie)



Tout est bon dans le chanvre

Les débouchés du chanvre industriel sont pluriels et ne cessent de se développer. La graine ou chènevis (11 % de la plante) est destinée à l'alimentation humaine (huile, bière), à l'oisellerie (le premier marché) ou à la fabrication d'appâts pour la pêche. La chènevotte ou granulat (43 % du poids) est utilisée pour les litières animales, le paillage ou dans l'écoconstruction comme le béton de chanvre. La fibre (25 % du poids, 50 % de la valeur économique) sert à la fabrication de papiers spéciaux, d'isolants (laine de chanvre), de plastiques biosourcés (automobile etc.). Les poussières (14 % du poids) peuvent être valorisées en énergie, litière pour bovins. La fleur n'est pas récoltée. ■

LEGISLATION / Une fleur de chanvre convoitée



En France, seules une douzaine de variétés de chanvre contenant moins de 0,2 % de THC bénéficient d'autorisation dérogatoire de mise en culture. C'est ce THC ou delta-9-tétrahydrocannabinol qui, extrait de la fleur de cannabis, présente des effets psychotropes. Mais la récolte de la fleur reste interdite en France, contrairement à la législation européenne qui l'autorise pour les variétés de chanvre à moins de 0,2 % de THC, afin d'en extraire un autre composé chimique, le CBD. Ce CBD ou cannabidiol est valorisé dans des usages de bien-être en raison de ses vertus sédatives et anxiolitiques. Certains produits récréatifs sont autorisés à la vente ou produits en France, mais à partir de CBD d'importation (Australie, Suisse, Portugal). L'appellation « cannabis » est utilisée en particulier pour les applications thérapeutiques, de bien-être ou encore récréatives.

Expérimentations

Des expérimentations à visée thérapeutique sont menées en France pour une durée de deux ans à partir de la fleur de cannabis, issues de variétés à environ 20 % de THC. Cette culture reste aujourd'hui interdite aux agriculteurs en France, excepté à titre expérimental dans la Creuse. Ces essais sur le cannabis thérapeutique intéresseraient environ 300 000 patients souffrant de douleurs réfractaires aux autres thérapies, de certaines formes d'épilepsie, d'effets secondaires dus aux traitements oncologiques, de soins palliatifs ou de douleurs liées à la sclérose en plaque. Une mission d'information parlementaire, pilotée par le député creusois Jean-Baptiste Moreau, s'est donnée toute l'année 2020 pour rendre ses conclusions sur les usages thérapeutiques et récréatifs du cannabis. La filière chanvre est donc dans l'attente d'une évolution de la réglementation en France sur deux points : l'autorisation de l'utilisation de fleurs de chanvre à moins de 0,2 % de THC, conformément à la réglementation dans 21 des 28 pays européens ; l'autorisation de cultiver des variétés de chanvre à teneur en THC supérieure à 0,2 % et de l'exploitation de leurs fleurs pour des applications thérapeutiques. Enfin, selon certaines estimations, le marché du cannabis thérapeutique, dès lors qu'il serait légalisé en France, pourrait générer entre 500 millions et 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires en quelques années. Ce cannabis ne serait cultivé que dans des endroits clos et protégés. ■

INTERVIEW / Le chanvre est principalement cultivé dans des exploitations de grandes cultures, et son suivi technique est assuré par Terres Inovia, l'institut technique des oléoprotéagineux. Interview d'Arnaud Rousseau, président de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (Fop).

« Les nouvelles utilisations doivent être coordonnées »

Comment considérez-vous cet intérêt que manifestent de nouveaux acteurs pour le chanvre ?

Arnaud Rousseau : « Autant je n'ai pas d'avis sur l'expérimentation médicale qui devrait commencer dans les prochains mois sur le chanvre thérapeutique, car c'est un sujet de santé qui dépasse ma compétence, autant je considère que si cela conduit à de nouvelles utilisations du chanvre, avec la fleur et les feuilles, c'est un atout de plus pour cette culture. Si dans le chanvre tout est bon, tant mieux pour sa rentabilité. On utilise déjà la fibre, la graine, on sait faire du béton avec la chènevotte, pourquoi pas valoriser la fleur et les feuilles. Et c'est une bonne chose que les utilisations nouvelles du chanvre émergent

en France. Il y a un grand avantage à cultiver plus de chanvre. »

Pourquoi ? Quel est son avantage ?

A.R. : « C'est une diversification de plus. C'est aussi une bonne tête d'assolement. Elle est très intéressante sur le plan agronomique : elle est sobre en engrais, on la conduit facilement. C'est une plante qui couvre largement le sol autour d'elle, ce qui évite l'emploi d'herbicides. »

Comment synchroniser la valorisation de la fleur avec celle de la fibre et de la graine ?

A.R. : « Il faut absolument que les nouvelles uti-

lisations soient coordonnées avec celles qui existent déjà. Si les producteurs de grandes cultures se mettent tous à produire du chanvre en même temps, le marché s'effondrera. Il est indispensable d'avoir d'abord le marché et la valeur des produits avant de s'engager dans la production. La filière a besoin de débouchés et de prix à la hauteur de la valeur créée. Il faut d'abord que la demande tire le marché et non commencer à écouler des produits sans valeur. InterChanvre (l'interprofession) a raison de dire que l'expansion du chanvre ne se fera que si elle est gérée de façon harmonieuse. Nous savons bien que si les cours s'effondrent, les agriculteurs seront la variable d'ajustement. Nous voulons éviter à tout prix de voir notre valeur ajoutée pillée et de devenir des producteurs de minerais. Mais si ces conditions sont réunies, oui, nous sommes globalement favorables à ces nouvelles activités autour du chanvre. » ■



Arnaud Rousseau

Propos recueillis par Marc Nicolle

